

le 1^{er} juillet 2009 TTE C

1 2.1 4 **Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie**
Neuvième rapport d'activité du collège consultatif en marchés publics
(du 1^{er} janvier au 31 décembre 2008)
Prise de connaissance et mandat

1 OBJET

En vertu du cahier des charges du collège consultatif en marchés publics approuvé par le Conseil-exécutif le 29 mars 2000 (ACE no 1099), le collège informe chaque année le Conseil-exécutif sur ses activités.



2 BASES LEGALES

Ordonnance du 16 octobre 2002 sur les marchés publics, articles 39 à 43

3 PRISE DE CONNAISSANCE ET MANDAT

Le Conseil-exécutif prend connaissance du rapport du 4 mars 2009 du collège consultatif en marchés publics et remercie les membres du collège pour leur collaboration efficace dans la mise en oeuvre des dispositions sur les marchés publics. Il va s'assurer de la mise en application des recommandations du chapitre 3 - à l'exception de la recommandation de la page 9 sur l'élaboration d'un outil de travail qui est provisoirement reportée pour des raisons financières.

4 INFORMATIONS CONCERNANT LES MARCHES PUBLICS

Dans le cadre de l'ouverture d'un nouveau marché public, les services des Directions sont priés de prendre contact assez tôt avec le membre du groupe d'échange d'expériences marchés publics de leur Direction ou de contacter la permanence info marchés publics de la TTE.

Aux Directions et à la Chancellerie d'Etat

Certifié exact

Le chancelier: